



# Fiers d'agir pour l'avenir des enfants

Journée dédiée au bien-être  
et à la protection de la jeunesse

Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
de Lanaudière

Québec 

# A-DOS Contrevenance

*Ateliers destinés aux adolescents auteurs  
d'infractions à caractère sexuel (AAICS) en  
contexte de sanctions extrajudiciaires*



**Jinny Proulx**

*Délégué à la jeunesse  
CISSS de Lanaudière*

**Anne-Marie Turcotte**

*Coordonnatrice interprofessionnelle  
CISSS de Lanaudière*

# Plan de la présentation

- **Mise en contexte**
- **Les fondements du projet**
- **Les étapes de développement**
- **Le contenu d'A-DOS**  
**Contrevenance**
- **Le déploiement et les retombées préliminaires**
- **Les démarches à venir**

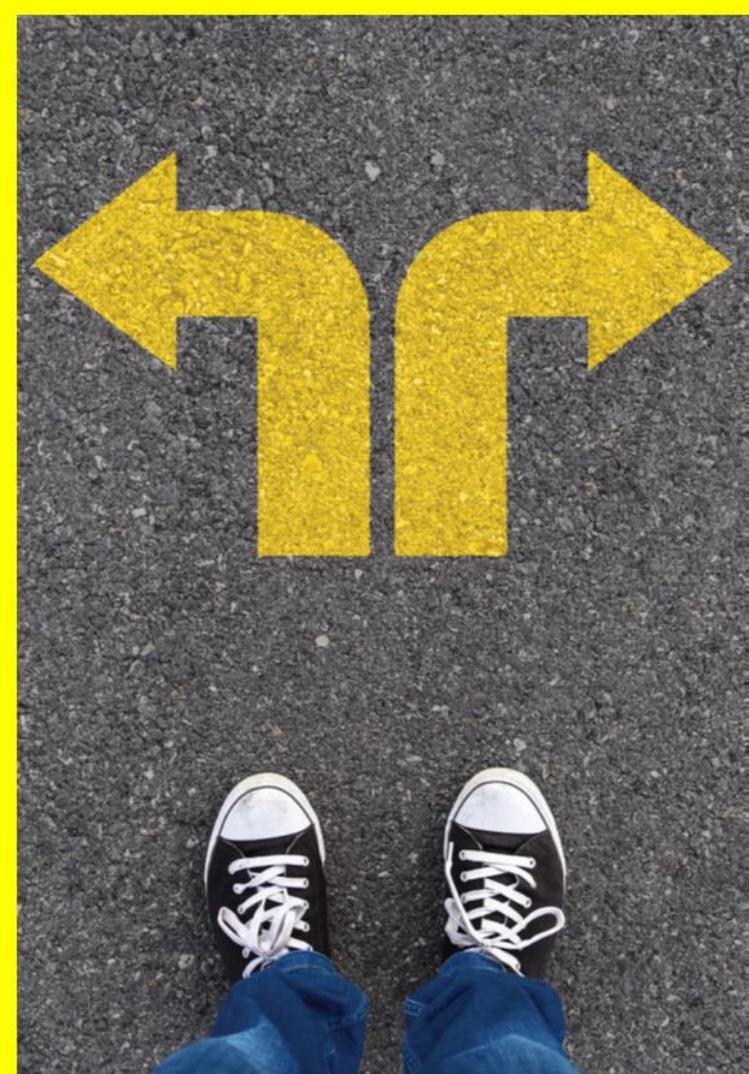


# Mise en contexte

- Augmentation des dénonciations pour les délits à caractères sexuels;
- Diversification des délits à caractère sexuel dénoncés;
- Ordonnances de peine comportant l'obligation de participer à un programme spécialisé destiné aux adolescents auteurs d'infraction à caractère sexuel (AAICS);
- Défis d'accessibilité aux services spécialisés dans la région de Lanaudière;
- Délai de prise en charge excédant la peine;
- Absence de services destinés aux AAICS présentant un profil de délinquance commune.

## La LSJPA prévoit...

- Les mesures prises à l'égard des adolescents doivent non seulement être **justes et proportionnelles**, mais doivent également viser à renforcer leur respect pour les valeurs de la société, favoriser la réparation des dommages causés à la victime, leur offrir des perspectives positives en faisant participer leur entourage et prendre en compte notamment leurs particularités ethniques, culturelles, linguistiques et autochtones.
- Le système de justice pénale pour adolescents vise à **prévenir le crime** par la **suppression des causes sous-jacentes** à la criminalité chez les adolescents, à les réadapter et à les réinsérer dans la société et à assurer la prise de mesures leur offrant des perspectives positives en vue de favoriser la protection durable du public.



# Les orientations cliniques des Directeurs provinciaux



- L'intervention doit prendre en considération le fait que **l'adolescent est en développement**;
- La situation de chaque adolescent doit être considérée de **manière individuelle** et **adaptée à ses besoins**;
- L'intervention doit être réalisée avec **célérité**;
- La **participation des parents** est essentielle et doit être recherchée;
- L'intervention doit tenir compte des **personnes victimes** et favoriser un processus de réparation de la part de l'adolescent;
- L'intervention doit **favoriser le partenariat** avec les ressources de la communauté.

# Les principes du modèle RBR

Évaluer le risque de récidive et planifier le plus objectivement possible l'intervention auprès des adolescents engagés dans la délinquance, et ce, en fonction de ce qui répond à leurs besoins.

## RISQUE

*Intervenir auprès de qui?*

## BESOINS

*Intervenir sur quoi?*

## RÉCEPTIVITÉ

*Intervenir comment?*



# *Délinquance commune*

- Risque faible de récidive;
- Plusieurs facteurs de protection;
- Besoins d'intervention plus limités et ciblés;
- Bonne réceptivité et mobilisation;
- Reconnaissance de l'infraction commise;
- Premier délit.

Les attendus de la LSJPA, les orientations cliniques du DP et une absence de service destiné aux AAICS ayant un profil de délinquance commune ont amené la mise sur pied

**d'A-DOS Contrevenance**

# Les étapes de développement

- Documentation et consultation de ce qui existe déjà;
- Équijustice ;
- DPCP;
- Avocats de la défense;
- Table socio-judiciaire communautaire;
- Élaboration des outils et comité de lecture.



# A-DOS Contrevenance

## Cahier du participant

- Informations éducatives importantes;
- Activités en lien avec les thèmes abordés;
- Exercices qui permettent d'approfondir les réflexions et consigner les apprentissages;
- Plan pour éviter la récidive et bilan de fin de parcours.



# A-DOS Contrevenance

## Manuel du délégué



- Clé en main;
- Guide les interventions en parallèle avec le cahier du participant;
- Précise les buts, les orientations cliniques, les notions à approfondir.

## *Offerts en individuel*

- 1- La loi et les relations amoureuses;
- 2- Les préconditions au délit;
- 3- Mes pensées;
- 4- Mes besoins;
- 5- Mon processus de changement et les impacts de mon délit pour la victime;
- 6- Mon plan pour éviter la récidive;
- 7- Mon bilan.

LES  
ATELIERS\*

**Une rencontre préalable pour préparer la démarche**

**Milieu scolaire, domicile, bureau, selon la situation de l'adolescent.**

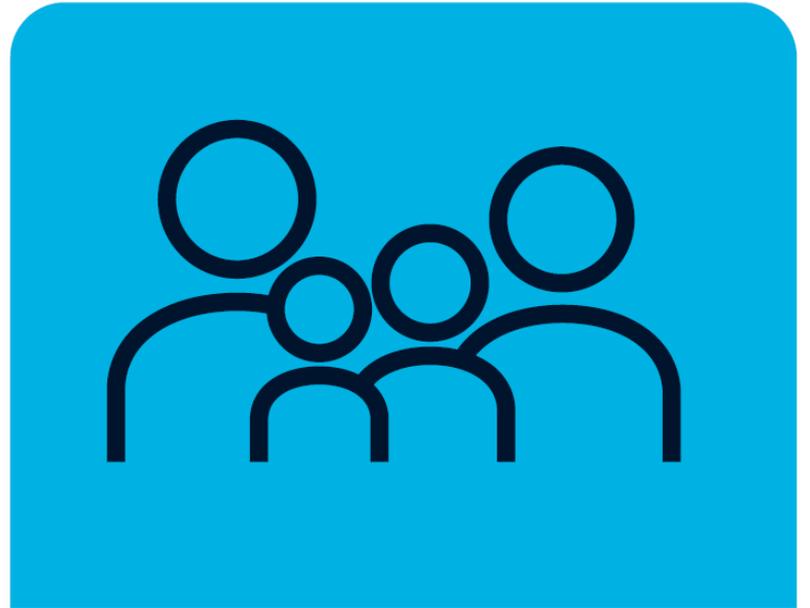
# La place de la victime

Dès que la personne victime souhaite une démarche de médiation ou une lettre d'excuse, l'adolescent est référé à Équijustice suite à l'atelier 5. Le processus reprend par la suite!

**\*\*Condition essentielle au succès de la mesure!**

# Retombés

- 15 références à ce jour;
- Commentaires reçus ;
- Expérience des délégués;
- Réceptivité des partenaires.





designed by  freepik.com

## *Démarches à venir*

- Réaffirmer le rôle du DP dans le choix de la mesure (PPCP);
- Bonifier la collaboration avec Équijustice;
- Réévaluer les outils;
- Traduire les ateliers;
- Mesurer les impacts sur la récidive;
- Diffuser l'outil.



***Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
de Lanaudière***

**Québec** 